

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2012

PRESENTS : MM. Alain Lescoules, Jacques Dussutour, Jean-Claude Le Borgne, Jacques Pérès, Jean-Louis Bareilles, Mmes Catti Houle, Séverine Lauberton, Marie-Cécile Pontiès, Elisabeth Pourtet.

ABSENTS M. Michel Gangnet, M. Bernard Dhoudain, M. Henri Castagné, M. Jean-Bernard Carrère, Jean-Daniel Haurine.

Aucune observation n'étant faite sur le conseil municipal il est procédé tout de suite à l'examen de l'ordre du jour.

1) Fonctionnement de la piscine saison d'été 2012

En raison des travaux entrepris à la piscine, l'établissement ouvrira en juillet-août et septembre.

Il faut donc un maître nageur sauveteur en juillet et août, et un autre en juillet, août et septembre pour l'apprentissage de la natation aux scolaires.

2) Courrier de Monsieur l'Inspecteur d'académie

2-1 : concernant la carte scolaire à partir du 1^{er} septembre 2012 pour les écoles maternelle et primaire.

Monsieur le maire se félicite du maintien de toutes les classes.

Luz perd la décharge de 25% du temps du Directeur de l'école primaire pour taches administratives.

2-2 : Dotation horaire du Collège

Sur ce point il y a désaccord entre l'Inspection d'académie, les parents d'élèves et les élus.

En 2011, deux enfants de Luz ont été scolarisés à Pierrefitte pour éviter un dédoublement de classe, et il serait inacceptable qu'une telle situation se reproduise à la prochaine rentrée. Un état nominatif des élèves a été fourni à Monsieur l'Inspecteur à fin de vérification par celui-ci. Monsieur l'Inspecteur s'est engagé à revoir la situation à la rentrée 2012 si l'effectif annoncé était confirmé.

3) Décision d'agrément de principe immobilier pour la construction d'une gendarmerie à Luz

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu du Ministère de l'Intérieur. Ce courrier confirme l'accord du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale pour la construction d'une gendarmerie à Luz avec l'effectif suivant :

1 officier, 11 sous-officiers et 4 gendarmes adjoints volontaires.

Monsieur le maire exprime sa satisfaction.

Une fois les budgets votés, il faudra faire avancer le dossier sur le plan du foncier. Les besoins sont les suivants selon le parti architectural retenu :

Immeuble collectif = 3 500 m²

Pavillons = 6 500 m²

Le loyer perçu par la commune sera stipulé pendant neuf ans.

4) Réactualisation des loyers des logements saisonniers

Il est proposé de réactualiser ces loyers au changement de locataires entre saisons d'hiver et d'été. La variation à la hausse sera d'environ 6 € par mois selon l'évolution de l'indice de Révision des Loyers (IRL).

5) Modification du contrat de travail de Serge Nadau-Fourcade

Cet agent travaille actuellement 17,50 h par semaine. Il est proposé d'augmenter ses heures de travail à 20h par semaine soit 5 matinées à 4h.

6) Travaux de réhabilitation de la piscine

Monsieur le maire rappelle que la réhabilitation de la piscine se poursuivra en 2012 avant l'ouverture, reculée au 30 juin, puis fin 2012 et début 2013. La piscine ouvrira la semaine en septembre pour la natation scolaire et les week-ends au public pour compenser juin.

Les travaux de l'an dernier ont permis de mettre en évidence que la piscine perdait jusqu'à 140m³/jour ce qui est considérable.

Des investigations de recherche de fuite ont ensuite été réalisées.

Avant l'été seront donc effectués :

- La reprise de l'alimentation du grand bassin et de ce fait la réfection complète des plages de ce bassin
- La réparation de 2 fuites du moyen bassin avec une reprise cette fois-ci provisoire des plages
- La construction d'un nouveau bassin pour les tout-petits à la place de l'actuelle patageoire
- L'embellissement de la buvette actuelle avec l'agrandissement de la terrasse et un accès sur le chemin vieux

Après la fermeture :

- L'achèvement des plages et l'arasement des goulottes actuelles avec un recyclage de l'eau
- L'embellissement du lieu
- Une rampe handicapée pour l'accès à la buvette
- La reprise totale du toit et de l'intérieur du bâtiment d'accueil pour le rendre conforme aux normes d'accessibilité d'un public handicapé

Compte tenu de la complexité des travaux, il a été décidé de les réaliser en 2 tranches : 1 ferme et 1 conditionnelle.

Les entreprises ont été jugées sur l'ensemble de leur offre (tranche ferme et tranche conditionnelle) mais selon les lots, seule la tranche ferme a été allotie.

Les entreprises ont été classées en tenant compte des paramètres fixés dans l'appel à concurrence :

- Prix : 40%
- Moyen matériels et compétences mises à disposition : 40%
- Délais : 20%

Les résultats étant les suivants, après négociation avec toutes les entreprises.

Lot 1 : gros œuvre

Une seule réponse

Estimation de la maîtrise d'œuvre (€ HT) :

Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total
300 000	110 000	410 000

L'offre la mieux disante et la seule après négociation est celle de l'entreprise Pratedessus (associé à LBTP) pour **416 218,30 € HT** (TF + TC).

Le conseil municipal décide d'attribuer les 2 tranches à l'entreprise Pratedessus.

**Lot 2 :
Plâtrerie**

Trois entreprises ont répondu

Estimation de la maîtrise d'œuvre (€ HT) :

Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total
4 800	27 500	32 300

Après négociation l'entreprise la mieux disante est Finibat avec les montants suivants :

Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total
6 240,03	36 175,94	42 415,37

Le conseil municipal décide d'attribuer la tranche ferme seulement à Finibat pour **6 240,03€ HT**.
La tranche conditionnelle n'est pas affermie.

**Lot 3 :
carrelage**

Deux entreprises ont répondu

Estimation de la maîtrise d'œuvre (€ HT) :

Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total
23 300	145 900	169 200

Après négociation l'entreprise la mieux disante est Omnim carrelage avec les montants suivants :

Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total
32 500	204 800	237 300

Le conseil municipal décide d'attribuer la tranche ferme à Omnim carrelage. La tranche conditionnelle n'est pas affermie.

**Lot 4 : Panneaux
stratifiés**

Une seule réponse

Estimation de la maîtrise d'œuvre :

Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total
2 500	25 000	27 500

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché dans sa totalité (TF + TC) aux Menuisiers Agenceurs de Bigorre pour un montant de **28 150 € HT**.

**Lot 5 :
Electricité**

Deux entreprises ont répondu

Estimation de la maîtrise d'œuvre

Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total
28 000	26 000	54 000

Après négociation l'entreprise la mieux disante est l'entreprise Fournier pour un montant total de **49 000 € HT**.

Le conseil municipal décide de lui attribuer le marché dans sa totalité (TF + TC).

**Lot 6 :
Plomberie**

Trois entreprises ont répondu

Estimation de la maîtrise d'œuvre :

Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total
115 000	36 000	151 000

Après négociation l'entreprise la mieux disante est Bobion Joanin pour un montant de **143 500 € HT** (TF + TC)

Le conseil municipal décide de lui attribuer le marché dans sa totalité.

**Lot 7 :
Peinture**

Quatre entreprises ont répondu

Estimation de la maîtrise d'œuvre :

Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total
3 000	11 300	14 300

Après négociation l'entreprise la mieux disante est l'entreprise Abadie pour un montant de **11 803,22 € HT** (TF + TC).

Le conseil municipal décide de lui attribuer le marché dans sa totalité (TF + TC).

7) Vente de la porte blindée qui provient de l'ancien casino

Cette porte est vendue à Monsieur Tristan pour un montant de 600 €.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.